



United Nations  
Economic Commission for Africa



## **ATELIER REGIONAL SUR L'ELABORATION DES LISTES D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DE L'AFRIQUE CENTRALE POUR LA LIBERALISATION DU COMMERCE DES SERVICES DANS LES CINQ SECTEURS PRIORITAIRES DE LA ZLECAF**

**DOUALA – CAMEROUN  
03-05 DECEMBRE 2019**

### **NOTE CONCEPTUELLE**

#### **I. CONTEXTE**

Le 21 mars 2018, dans le cadre de la 10<sup>ème</sup> Conférence extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA) tenue à Kigali au Rwanda, quarante-quatre (44) pays africains ont apposé leurs signatures sur l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Dix (10) autres Etats membres de l'UA ont depuis signé l'Accord. La ZLECAF est considérée comme une étape clé visant à établir un Marché commun africain (MCA) puis une Communauté économique africaine (CEA)-objectif ultime prévu par le Traité d'Abuja de 1991. La ZLECAF et le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT), adopté en janvier 2012, sont considérés comme des piliers de l'Agenda 2063 de l'UA. L'enjeu majeur de ce marché ambitieux est l'expansion du commerce intra-africain par l'élimination des barrières commerciales aux échanges de biens et services, la facilitation des investissements, ainsi que la libre circulation des personnes sur l'ensemble du continent.

L'Accord sur la ZLECAF, entré en vigueur le 30 mai 2019, est articulé autour d'un Accord cadre et de trois (03) Protocoles, dont le Protocole sur le commerce des services. Ce dernier est assorti de cinq (05) Annexes qui en sont parties intégrantes et relatives : aux listes d'engagements spécifiques ; à l'exemption du traitement de la Nation la plus favorisée (NPF) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; au transport aérien ; au Programme de Travail Transitoire de Mise en Œuvre de la ZLECAF ; et à la liste des secteurs prioritaires et au document cadre sur la coopération règlementaire.

Au regard de leur importance pour la croissance économique et le développement, ainsi que le commerce intra-régional des services, les Etats membres de l'UA ont choisi d'abord d'inclure dans le BIAT, quatre (04) secteurs de services prioritaires devant être la première étape pour une intégration des services en Afrique. Il s'agit des : services financiers, transports, télécommunications/TIC et services professionnels. En raison de son importance économique pour les membres de l'UA, le tourisme a ensuite été ajouté à ces quatre secteurs pour constituer le paquet de services à libéraliser dans la première phase des négociations sur le commerce des services de la ZLECAF.

Les négociations sur l'accès aux marchés pour le commerce des services, en vertu du Protocole sur le commerce des services de la ZLECAF, devront donc porter sur des



United Nations  
Economic Commission for Africa



disciplines et une gouvernance réglementaires pour que le continent atteigne des résultats tangibles. A cette fin, la participation efficace de la région Afrique centrale à ce processus d'intégration continentale sous-entend que les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) s'approprient les enjeux, méthodologies et outils nécessaires à la formulation de listes régionales d'engagements spécifiques dans les cinq secteurs de services prioritaires de la ZLECAf qui soient convergentes et en complémentarité avec un cadre réglementaire cohérent.

## II. JUSTIFICATION

Le démarrage imminent de l'intégration continentale africaine des services à l'horizon de juillet 2020 constitue un rappel fort des travaux accomplis lors du dernier Sommet de l'UA de Niamey sur le lancement de l'Accord visant création de la ZLECAf. Cette perspective tend à matérialiser, sur la base du Protocole de la ZLECAf sur le commerce des services, l'engagement des États membres de l'UA à amorcer la libéralisation du commerce des services au niveau continental au moyen d'un processus d'offres fondées sur des engagements spécifiques adossés sur des cadres réglementaires harmonieux dans les cinq secteurs prioritaires.

Toutefois, en raison des exigences méthodologiques et techniques que requiert l'élaboration de ces listes, il y a lieu pour le Secrétariat Général de la CEEAC, d'accompagner et appuyer ses États membres dans cet exercice, afin de leur permettre au terme de cet atelier régional, de disposer de listes régionales convergentes d'engagements spécifiques dans les cinq secteurs prioritaires des services de la ZLECAf, cohérentes avec les cadres réglementaires y relatifs.

## III. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

L'objectif principal de cet atelier régional est d'appuyer et accompagner techniquement les États membres de la CEEAC dans l'élaboration de projets de listes régionales convergentes d'engagements spécifiques, cohérentes aux cadres réglementaires y relatifs, dans les cinq secteurs prioritaires des services. Listes qui devront être soumises à l'UA en début 2020...

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- 1- Favoriser l'appropriation par les États membres des techniques et outils de négociations sur le commerce des services dans le cadre de la ZLECAf ;
- 2- Accompagner les États membres de la CEEAC dans la définition de positions convergentes et à la base de la création d'une zone de libre-échange des services en Afrique ;
- 3- Renforcer les capacités et appuyer techniquement les États membres de la CEEAC en vue de l'élaboration de listes d'engagements spécifiques qui soient cohérentes avec les cadres réglementaires y relatifs.

Au titre des résultats :



United Nations  
Economic Commission for Africa



- 1- Les États membres s'approprient les techniques et outils de négociations sur le commerce des services dans le cadre de la ZLECAf ;
- 2- Le Secrétariat Général de la CEEAC accompagne techniquement ses États membres dans la définition de positions convergentes et à la base de la création d'une zone de libre-échange des services en Afrique centrale ;
- 3- Le Secrétariat Général de la CEEAC renforce les capacités et appuie techniquement ses États dans le processus d'élaboration de listes d'engagements spécifiques cohérentes avec les cadres réglementaires y relatifs.

#### **IV. METHODOLOGIE DE TRAVAIL DE LA CONCERTATION**

Les travaux de l'Atelier se dérouleront sur trois (03) jours, sous la forme des sessions plénières ainsi que des sessions parallèles, en langue française avec interprétation en anglais, portugais et espagnole afin de permettre la participation active des délégués non francophones.

Les échanges seront animés par l'expertise de la Direction des Politiques Macroéconomiques, du Commerce et de l'Industrie (DPMCI) de la CEEAC, en adoptant une approche participative. Ainsi, les experts des services des États membres de la CEEAC auront l'opportunité de présenter et afficher les centres d'intérêts prioritaires nationaux. Un accent sera mis sur la priorisation des formulations de positions convergentes sur les résultats régionaux escomptés.

Tout au long des travaux, les échanges porteront notamment sur :

- ✓ Le diagnostic de la libéralisation des services au plan régional et national ;
- ✓ La démarche méthodologique d'élaboration de listes convergentes ;
- ✓ La démarche méthodologique d'élaboration de cadres réglementaires cohérents ;
- ✓ Les techniques de négociations dans le processus de formulation d'offres et requêtes ;
- ✓ Les centres d'intérêts de l'AC pour l'intégration régionale et continentale des services.

#### **V. PARTICIPANTS**

Placé sous la présidence de la Secrétaire générale adjointe de la CEEAC en charge du Département de l'Intégration Physique, Économique et Monétaire (SGA-DIPEM), les travaux rassembleront vingt-deux (22) participants :

- ✓ Les experts nationaux des services des onze États membres de la CEEAC ;
- ✓ L'équipe d'animation de la CEEAC ;
- ✓ Le représentant de la CEMAC ;
- ✓ Les représentants des sectoriels des services.

Seront également conviés prendront également part :

- ✓ La Délégation de l'Union Européenne au Cameroun ;



United Nations  
Economic Commission for Africa



- ✓ Le Bureau Sous-régional de l'Afrique centrale de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique.

## VI. DATE ET LIEU

L'atelier régional sur l'élaboration des listes d'engagements spécifiques de l'Afrique centrale pour le commerce des services dans les cinq secteurs prioritaires de la ZLECAf sera organisé du **03 au 05 décembre 2019, à Douala, au Cameroun.**

## VII. FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE

L'organisation du Forum et la prise en charge des participants sponsorisés bénéficieront de l'appui financier de l'Union Européenne à travers la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, par le biais du Centre africain pour les politiques commerciales.

## VIII. CONTACTS

Pour les besoins de suivi liés à la préparation de cet atelier, la DPMCI-DIPEM-CEEAC pourra être contactée à travers : M. Désiré LOUMOU, Expert-consultant en commerce des services et investissements au courriel : [loudesire@yahoo.fr](mailto:loudesire@yahoo.fr), Tél. : +24102841894.